

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-096

Attribution du marché de prestations de transport

Date de convocation : 28 juin 2024	Liste des délibérations affichées le : 05.07.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 26 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 0	Autres absents : 57	Votants : 26

Présents : Éric LASSERE (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Néant

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jean-Claude PELOFI (Comus), Éric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), François LACROIX (Espezet), Patrick EMERY (Galinagues), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Honoré GERVAIS (Le Clat), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Serge BACAWE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Denis MALTAT

Le marché de renouvellement des prestations de transport a été publié, celui en cours d'exécution étant arrivé à échéance.

Pour rappel, faute d'intérêt du secteur privé, ce marché publié en 2019 n'avait pas permis de couvrir par des prestations externes l'intégralité des transports nécessaires pour le fonctionnement des

services de la collectivité. La CCPA avait donc mis en place une solution interne de transports qui n'avaient pas fait l'objet d'offres en régie.

Objet du marché

Marché de transport collectif - Transport à la demande et accueils de loisirs

Accord-cadre passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Lot 1/ Transport à la demande depuis le secteur du Pays de Sault

Lot 2/ Transport à la demande depuis le secteur d'Axat

Lot 3/ Transport à la demande depuis le secteur de Quillan

Lot 4/ Transport à la demande depuis le secteur de Chalabre

Lot 5/ Transport collectif de mineurs

Durée du marché : Période initiale d'un an à compter du 1er octobre 2024, renouvelable 3 fois

Date envoi publicité et supports concernés : 30/05/2024 - Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et JAL L'Indépendant.fr

Date limite de réception des offres : 29/06/2024 à 12h

Date d'ouverture des plis : 01/07/2024 à 10h

Date de présentation à la commission MAPA : 03/07/2024

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 1

Entreprise	Lots concernés
Taxi Pierron du Kercorb – 11 230 Ste-Colombe-S/ L'Hers	Lot 4

Le dossier est complet et admis à l'analyse.

Jugement des offres

Les critères annoncés dans le règlement de consultation pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Coût des prestations : 70%

Au vu des prix proposés au bordereau des prix selon la formule :

Prix le plus bas / prix de l'offre x 70 = note sur 70 ;

Valeur technique et modalités d'exécution des prestations : 30%

Dont moyens matériels – parc de véhicules (20) et moyens humains (10)

L'analyse des offres a permis d'en établir le classement comme suit :

Candidat	Montant annuel estimé HT	Note Coût /70	Note technique /30		Note globale	Classement
Lot 4/ Transport à la demande depuis le secteur de Chalabre						
Taxi Pierron du Kercorb	12 000,00 €	70,00	18,00	8,00	96,00	1

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2123-1, R2162-1 à 2162-6, 2162-13 et 2162-14,

Vu l'analyse des offres présentée au rapport,

Considérant l'absence d'offres pour les lots 1, 2, 3 et 5,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	26	Suffrages exprimés	26
Retraits avant vote	0	Pour	26
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : Le marché de prestations de transports est attribué à Taxi Pierron du Kercorb pour un montant annuel estimé à 12 000,00 € HT pour le lot 4 – Transport à la demande depuis le secteur de Chalabre.

Article 2 : La consultation est déclarée infructueuse pour les lots 1, 2, 3 et 5 du marché de prestations de transports.

Article 3 : Le Conseil de la communauté donne mandat au Président pour mettre en œuvre et signer les actes nécessaires à l'attribution et à l'exécution du marché relatif aux prestations de transports collectifs. Ce mandat inclut en outre les démarches de relance éventuelle et de consultations sans publicité pour un ou plusieurs lots infructueux, ainsi que la faculté de ne pas recourir à la contractualisation.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 22/07/24
- ❖ et de sa publication le 22/07/24